

DEMANDE DE LABELLISATION POUR L'ACCÈS A UN LOGEMENT ULS

(Unité de logements spécialisés)

Adressez ce formulaire complété à l'adresse figurant en bas de page par courrier postal.

Les logements ULS sont des logements sociaux accessibles, adaptés aux personnes utilisatrices d'un fauteuil roulant et équipés d'une installation domotique par télécommande pour être indépendant (par exemple, pour permettre l'ouverture des portes ou le réglage de la hauteur de l'évier de la cuisine).

Ils sont exclusivement réservés à des demandeurs en situation de handicap moteur lourd, qui ont besoin d'équipements techniques et d'aide à la personne pour accomplir les actes de la vie quotidienne.

Conditions nécessaires à la demande de labellisation pour l'accès à un logement ULS :

- Avoir une demande de logement social valide et complète
- Justifier d'une incapacité supérieure ou égale à 80% (notification MDPH* et/ou CMI** Invalidité) correspondant à un handicap moteur

Les demandes sont soumises à l'examen d'une commission pluridisciplinaire.

Lorsqu'un logement est libéré, la Ville de Paris procède à la sélection d'un candidat labélisé par logement ULS vacant. Cette sélection s'effectue en fonction de votre souhait de localisation, la typologie du logement correspondant et votre capacité à payer le loyer.

VOS COORDONNEES

☐ Madame ☐ Monsieur

PRÉNOM en majuscule _____

NOM DE NAISSANCE en majuscule _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone _____ Courriel _____

Né.e le : __ __ / __ __ / __ __ __ __

Numéro de demandeur de logement social (NUR) : _____

Lien avec le demandeur·euse si vous n'êtes pas celui·celle-ci : _____

Numéro de dossier à la MDPH de Paris : _____

Si suivi par une MDPH d'un autre département, lequel : _____

